Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-212901417-20260518-150520268-DE

Commune de Loqueffret

Séance du 15 mai 2026

L'an deux mil vingt six, le 15 du mois de Mai *à 18h00* se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Loqueffret*, sous la présidence de *Monsieur Louis Marie LE GUILLOU, Maire* de Loqueffret, dûment convoqués le 30/04/2026.

Présent(s) : MM LE GUILLOU Louis Marie, JEFFROY Michel, BARON Bernard, JACQUESSON Bernard, BOURGE Diane, BRAS Killian, COMBE Laouen, CAPONY Sigrid et TREABOL Gaelle

Absents : MOROT-SIR Isabelle, GERARD Françoise

Procurations : MOROT-SIR isabelle à JEFFROY Michel, GERARD Françoise à JACQUESSON Bernard

Nombre de Membres en exercice :	11
Nombre de présents :	9
Nombre de suffrages exprimés :	11
Votes Pour :	11
Votes Contre :	
Abstention :	

Formant la majorité des membres en exercice.

Le secrétariat a été assuré par : Killian BRAS assisté de Mr LE PAPE Vincent

Délibération 150520268

Objet : désaffectation et déclassement d'une portion de domaine communal au lieudit bilirit

Le Conseil municipal,

vu

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La délibération du instituant les tarifs de cession du domaine communal
- Vu la délibération du autorisant mr le maire à accomplir toute démarche en vue de la cession de la parcelle qui a fait l'objet d'un bornage sise Billirit,

Considérant :

- Que la commune est propriétaire de parcelles de terrain, issue du domaine public communal, située proche du 5 lieudit Billirit
- Que ce terrain est aujourd'hui dépourvu de toute affectation et usage public ;
- Qu'il convient préalablement de procéder à la désaffectation de ce terrain de tout usage public en vue de prononcer son déclassement du domaine public communal Que la cession de ce terrain en l'état pour une superficie d'environ 27m2 peut s'opérer moyennant un prix de 500€ frais de géomètre et tous autres frais à charge de l'acquéreur ;

Décide :

- De constater la désaffectation des parcelles en cause de tout usage public,
- De prononcer consécutivement leur déclassement du domaine public communal,

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-212901417-20260518-150520268-DE

- De décider la cession à MR ET Mme EMPIS de la parcelle susvisée d'une superficie totale d'environ 27 m2, aux conditions financières énoncées ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire, à signer tous actes à intervenir à cet effet et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la majorité, la délibération, par 11 votes pour.

Certifiée et Rendue exécutoire
Le 18 mai 2025
Le Maire
Louis Marie LE GUILLOU

